

<https://www.ecoleemancipee.org/spip.php?article2900>



Intervention de Marie Haye (SN) à la fin du débat sur l'action

- Syndicats Nationaux - SNES-FSU - Interventions et motions de l'EE dans les instances nationales du SNES - Conseil National du SNES-FSU
des 10 et 11 septembre 2019 -



Date de mise en ligne : jeudi 12 septembre 2019

Date de parution : 12 novembre 2019

Copyright © L'École Émancipée - Tous droits réservés

Nous sommes évidemment conscientes et conscients que les difficultés de la période sont nombreuses. Mais nous voulons un SNES et une FSU combatifs et à l'offensive sur la question des retraites, sur l'avenir de la Fonction Publique, ou sur les questions éducation.

Pour cela, il nous semble qu'il faut faire évoluer plusieurs choses dans nos positionnements et sur l'action :

Les E3C sont un vrai problème syndical et même une question de métier (charge de travail, rémunération, mais aussi sens de l'évaluation, contrôle de notre enseignement). Il faut les prendre à bras le corps, bien que, comme l'a fait remarquer Gwen, elles ne concernent pas toutes les disciplines. Pour les collègues, le fait de savoir que le SNES demande la suppression de la première session des E3C est un premier point d'appui. Même si l'on sait ce que le ministre va nous répondre, il faut marteler cette revendication, et dans le même temps, outiller les collègues en conséquence. C'est pourquoi nous proposons un kit de survie juridique, sur le modèle de ce que le secteur Langues Vivantes avait produit à l'époque des ECA, et qui avait pour but d'informer les collègues sur leurs droits et sur les obligations des chefs d'établissement en tant que chefs de centre.

Sur l'Éducation Prioritaire, le texte est en-deçà des enjeux. Le rapport Mathiot-Azema fait des propositions qui aboutiront si elles sont reprises (ce qui risque fort d'être le cas) au dynamitage de l'Éducation Prioritaire. Voilà une lutte qui peut être menée fédéralement, avec le SNUIPP au moins.

Sur la formation obligatoire pendant les vacances : il manque en effet, comme l'a dit Versailles, des propositions du SNES pour outiller les collègues (dépôt de stages syndicaux par exemple, guide juridique).

On peut en dire de même sur les drapeaux et la Marseillaise affichés dans les classes. Il faut par exemple proposer des motions à voter en CA au moment du vote du budget, puisque ce sont les établissements qui doivent financer l'achat des panneaux rendus obligatoires.

Sur les retraites, la grève doit être mentionnée dans la partie action du texte parmi les modalités de mobilisation, comme le propose Créteil. Le SNUIPP a déposé un préavis de grève pour soutenir les initiatives locales. Le SNES doit faire de même.

A la fin du texte, il est question des actions des retraités du SNES, comme séparées de celles des actifs-ves : il faut travailler inter-générationnellement sur l'action contre la réforme des retraites.

Nous savons que la question de l'action est très compliquée : Frédérique ou Marie-Cécile ont rappelé les difficultés que nous avons en interpro et dans le cadre de l'inter-syndicale Fonction Publique. Quand nous écrivons qu'il faut offrir des perspectives aux collègues, il faut dépasser les journées saute-mouton en construisant des campagnes fédérales communes, en proposant des rendez-vous précis comme l'a dit Grenoble, et en organisant localement la mobilisation. Cela commence en effet par « faire la lumière », expliquer, analyser. Mais il nous semble que le texte de ce CN doit dire clairement que le SNES impulsera, fédérera et soutiendra toutes les actions engagées localement par les équipes dans les établissements, les départements et les académies, en lien avec les collectifs, contre les conditions catastrophiques de rentrée et la mise en application des réformes... Le SNES doit afficher comme ambition de fédérer son camp social sur tous les sujets, comme l'a dit Aix-Marseille, afin de construire la mobilisation et lui donner une ampleur nationale.

D'ailleurs, dans l'avant-dernier paragraphe du texte, il est question des menaces de retenues sur salaire contre les collègues engagés dans les actions de rétention de notes du Bac. Nous nous interrogeons sur la définition de

Intervention de Marie Haye (SN) à la fin du débat sur l'action

retenues sur salaire « excessives » : plus de 2-3 jours ? Et sur la question de la solidarité : sera-t-elle dirigée uniquement vers les syndiqué-es ? Si l'on veut réengager dans l'action les collègues les plus mobilisé-es, il faut ouvrir la caisse de grève à toutes et tous les collègues ponctionné-es qui en feront la demande. Et comme la Drôme le propose, on peut d'ores et déjà avancer l'idée de grèves de soutien en cas de sanctions.